

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT DES ÉCOLES

ID : 064-200064160-20221130-2022_F1-DE

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi trente novembre, les membres du Comité syndical se sont réunis à Vialer sous la présidence de Mme Michèle PLANTÉ.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	18
Dont suppléants	1
Dont représentés	0
Votants	21
Dont pour	18
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, M. LAHORE Jean-Paul (suppléant de Mme LARROUDE Jacqueline), M. LESCOLLE Grégory, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme UCHAN Samantha, Mme VOEGELI Noémie

Etaient excusés :

M. CANIZARES Yann, Mme LARROUDE Jacqueline, Mme MAILLE Julie, Mme RODRIGUES Catherine

Secrétaire de séance : M. COUET-LANNES Patrick

N°2022-F1 – TRAVAUX : PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'ÉCOLE MATERNELLE DE GARLIN ET LES DOSSIERS DE DÉCLARATION PRÉALABLE ET D'AUTORISATION DE TRAVAUX POUR L'ÉCOLE MATERNELLE DE DIUSSE

RAPPORT

La Présidente rappelle au Comité Syndical que le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale a poursuivi sa mission d'assistance technique et administrative concernant le projet de réhabilitation des écoles maternelles de Garlin et Diusse et que dans ce cadre, il a établi le dossier de permis de construire pour l'école maternelle de Garlin et les dossiers de déclaration préalable et d'autorisation de travaux pour l'école maternelle de Diusse.

Il dépose ces dossiers devant l'assemblée et lui demande de les approuver.

DÉCISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

APPROUVE le dossier de permis de construire concernant le projet de réhabilitation de l'école maternelle de Garlin et les dossiers de déclaration préalable et d'autorisation de travaux pour l'école maternelle de Diusse.

AUTORISE la Présidente à solliciter le permis pour l'école maternelle de Garlin et la déclaration préalable et l'autorisation de travaux pour l'école maternelle de Diusse et les éventuelles autorisations d'urbanisme modificatives s'y référant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Michèle PLANTÉ

